

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DDTE

Date

27 août 2026

Numéro

26.161

Heure

9h30

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Lié à (facultatif) :

ad

Titre : Pour la création et la cartographie d'un réseau de « refuges climatiques » dans le canton de Neuchâtel

Contenu :

Face aux vagues de chaleur qui seront de plus en plus fortes et régulières ces prochaines années, le Grand Conseil demande au Conseil d'État de soutenir la création d'un réseau de « refuges climatiques » au sein du canton de Neuchâtel et de le cartographier afin de rendre ces lieux accessibles à la population.

Le Conseil d'État devra ainsi :

1. Établir des critères clairs qui définissent un refuge climatique, qui comprennent au moins ces trois critères :
 - L'accès à de l'eau potable ;
 - Une température « adéquate » ;
 - L'accès à des sièges ou à des lieux pour se reposer.
2. Coordonner les différents acteurs publics et privés disposant d'espaces répondant aux critères précités et souhaitant, en période de phénomène météorologique extrême, devenir des refuges climatiques accessibles gratuitement à la population ;
3. Cartographier les établissements et lieux propices à être considérés comme des refuges climatiques sur le territoire cantonal ;
4. Porter une attention particulière à la disponibilité de refuges climatiques dans les zones sensibles (populations à risque ou avec peu d'accès à des espaces rafraîchissants) ;
5. Communiquer sur ce réseau de refuges climatiques :
 - De manière à faire connaître à la population les lieux accessibles ;
 - En indiquant notamment clairement les refuges climatiques accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
 - En indiquant les établissements « refuges climatiques » grâce à un symbole clair ;
 - En rappelant que ces lieux ne sont pas faits pour accueillir des personnes nécessitant des soins médicaux, qui doivent plutôt se diriger vers un lieu prodiguant des soins médicaux ;
 - En rappelant les gestes quotidiens nécessaires en cas d'intempéries extrêmes, ainsi que les risques du dérèglement climatique et de son aggravation.

Développement (obligatoire) :

En 2026, le canton de Neuchâtel a atteint des records de chaleur, avec un record absolu en juin avec 38,1°C à certains endroits. L'analyse climatique du canton de Neuchâtel publiée en mai 2025 (p. 16) prévoit une hausse des températures pouvant aller jusqu'à 4,2°C (valeur médiane), voire 6,5°C (valeur maximale) si les émissions de gaz à effet de serre conservent leur trajectoire actuelle. Cet été est d'ailleurs à 4,4°C au-dessus des valeurs saisonnières.

La situation est intenable pour la population et particulièrement pour les personnes vulnérables (personnes âgées, enfants en bas âge, femmes enceintes, etc.), à tel point qu'elle en devient un véritable enjeu de santé publique.

Des mesures d'atténuation fortes sont indispensables à brève échéance, au même titre que des mesures d'adaptation. À ce titre, la notion de « refuges climatiques » commence à s'imposer au sein de plusieurs pays et régions du monde.

C'est ainsi que le [Portugal](#) a créé un réseau national de refuges climatiques incluant jardins, musées, églises, cours d'école, etc. Il en va de même à [Barcelone](#) ou encore en [France](#).

Face à l'augmentation des vagues de chaleur extrêmes, notre canton doit également se doter d'un tel réseau afin d'en faire bénéficier la population. Ce réseau ne peut toutefois se contenter de recenser les bancs et autres lieux de l'espace public « à l'ombre », comme cela a été récemment annoncé. Il doit se doter d'un réseau comprenant également les bâtiments/établissements/lieux répondant aux caractéristiques d'un « refuge climatique », accessibles gratuitement à la population. Des lieux accessibles de nuit devraient également pouvoir être recensés.

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Emile Blant		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Cloé Dutoit	Manon Roux	Monique Erard
Laurence Castillon	Patrick Erard	Catherine Loetscher
Yves Pessina	Barbara Blanc	Julie Boillat
Céline Barrelet	Cédric Dupraz	Aurélie Gressot
Stéphanie Skartsounis	Christine Ammann Tschopp	Diane Skartsounis